

NOS HONORAIRES D'AGENCE AU 01/01/2024

VENTES honoraires maximums¹

- Prix de vente (HAI) de 0 € à 130.000 € 6.500 € TTC²
- Prix de vente (HAI) de 130.001 € à 500.000 € 5 % TTC²
- Prix de vente (HAI) au delà de 500.001 € 4.5 % TTC²

- Forfait stationnement garage, parking 3.000 € TTC²
- Fonds de commerce / Droits au bail / Murs commerciaux 10 % TTC²

- Viager libre et vente à terme 10 % TTC²
- Viager occupé et nue propriété 10 % TTC²
- Viager semi-occupé 10 % TTC²

NB : Si collaboration « Inter-agence » ou Amepi, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence, titulaire du mandat.

LOCATIONS honoraires maximums¹

- Baux loi du 6 juillet 1989 :
 - Locataire : Visites, dossier locataire, rédaction bail, état des lieux : 13€ TTC² /m² hab.
 - Bailleurs : Visites, dossier locataire, rédaction bail, état des lieux : 13€ TTC² /m² hab.
 - Négociation et entremise à la charge exclusive du bailleur : OFFERT

- Baux commerciaux / professionnels : 15 % du montant annuel du loyer hors charges, HT

GESTION LOCATIVE Honoraires maximums³

- Formule Simplicité 7,08 % TTC²
- Formule Garantie Total 8.28 % TTC²
- GLI = Garantie Loyers Impayés 2,50 % TTC²
(sans plafond de loyer, sans franchise, sur toute la durée du sinistre)

Avis de Valeur Honoraires maximums :

200€ TTC² si pas de projet de vente

Le coût de cette avis de valeur sera déduit des honoraires d'agence lors de la signature du mandat.

¹ Honoraires charges vendeur, sauf mention contraire dans le mandat, Honoraires charges acquéreur pour les mandats de recherche

² TVA au taux en vigueur de 20% incluse

³ Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.